

**NOUS JOINDRE**



Association nationale des gestionnaires de terres autochtones

**ANGTA**

ASSOCIATION NATIONALE DES GESTIONNAIRES DE TERRES AUTOCHTONES

1024 Mississauga Street, Curve Lake  
Ontario K0L 1R0

Téléphone | (705) 657-7660  
Sans frais | (877) 234-9813  
Télécopieur | (705) 657-7177  
Courriel | [info@nalma.ca](mailto:info@nalma.ca)

[www.nalma.ca](http://www.nalma.ca)

**Aménagement des terres**

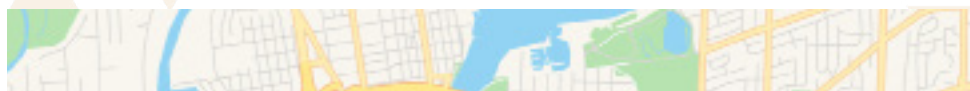
Nous renforçons les capacités des Premières Nations en matière d'aménagement des terres.

## L'AMÉNAGEMENT DES TERRES FAÇONNE NOS COMMUNAUTÉS.

Un plan d'aménagement permet aux communautés d'atteindre leurs objectifs à long terme. Il facilite une prise de décisions communautaire quant à la protection de l'environnement, au logement, à l'infrastructure, au développement économique, aux installations communautaires et plus encore.

### VUE D'ENSEMBLE

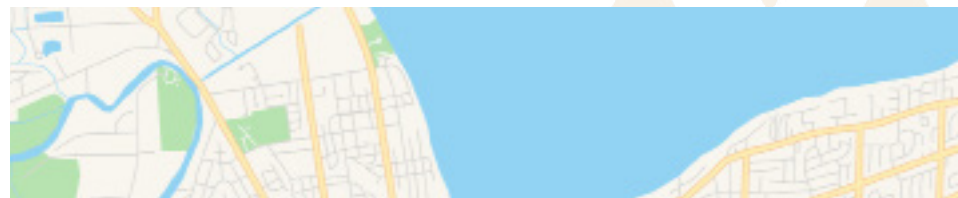
L'unité d'aménagement des terres vise à répondre aux besoins des Premières Nations en matière d'aménagement des terres, et ce, partout au Canada. Elle mène des activités de sensibilisation et offre une formation technique directe, du soutien et des occasions de renforcement des capacités pour aider les Premières Nations à élaborer leur propre plan d'aménagement des terres. En outre, elle collabore avec l'unité d'arpentage pour gérer les contrats d'arpentage qui découlent du processus d'aménagement des terres.



### OBJECTIFS

L'unité d'aménagement des terres vise à répondre aux besoins des Premières Nations en matière d'aménagement des terres, et ce, partout au Canada. Ces objectifs sont atteints par plusieurs moyens :

- *Éducation et sensibilisation quant à l'importance d'un aménagement des terres communautaire*
- *Formation des gestionnaires des terres et des parties prenantes*
- *Implication des communautés dans les projets d'aménagement des terres*
- *Soutien technique à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'aménagement des terres*
- *Élaboration de trousse et de ressources connexes*
- *Collaboration avec les ARGT et autres partenaires*
- *Ciblage de l'aide financière pour les initiatives d'aménagement des terres*
- *Préservation des éléments culturels clés propres aux communautés*



## AMÉNAGEMENT DES TERRES – INITIATIVE DE FINANCEMENT

Les Premières Nations qui souhaitent élaborer un plan d'aménagement peuvent faire une demande de financement à l'unité d'aménagement des terres de l'ANGTA. Dans le cadre du programme, sont admissibles les projets d'aménagement et d'administration des terres de réserve et des terres visées par un processus d'ajout aux réserves en cours. Au besoin, l'ANGTA peut offrir aux Premières Nations un soutien technique et une formation tout au long du processus d'aménagement.

Chaque demande peut viser l'une des trois catégories suivantes :

### 1re catégorie

Rapport préliminaire (avant l'aménagement des terres)

### 2e catégorie

Élaboration, mise en œuvre, suivi ou évaluation d'un plan d'aménagement des terres

### 3e catégorie

Mise à jour d'un plan d'aménagement des terres

Le financement accordé pour chaque plan d'aménagement dépend des activités de projet admissibles et des budgets accessibles. Le délai de mise en œuvre varie d'un plan à l'autre. Pour en savoir plus, visitez : <https://nalma.ca/funding/lup-funding/>

### À propos de l'Initiative

Les Premières Nations peuvent faire une demande auprès de la L'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones (ANGTA) pour obtenir un financement afin d'aider à l'élaboration de leurs plans d'aménagement des terres.